

RÉVISION DE L'ACCORD DE CLASSIFICATION

De 2004, année de mise en place de l'accord portant sur la grille de classification, jusqu'à 2018, tous les secteurs de l'entreprise ont connu une évolution incessante de leur activité ; entraînant par la même occasion la modification de certaines fiches d'emplois. Pour s'adapter aux besoins de nos clients au fil du temps, de nouveaux projets ont été introduits ; obligeant ainsi les salariés à devenir de plus en plus polyvalents.

Durant cette période, les manquements et entorses à la grille de classification sont devenus monnaie courante, au point que la Commission de Classification a dû se réunir de nombreuses fois à la demande de l'**UNSA** pour régler les multiples dysfonctionnements et exiger, de la Direction, la révision de notre accord devenu obsolète.

Notre organisation syndicale se félicite aujourd'hui de l'aboutissement de sa démarche, puisque la révision de l'accord de Classification aura bien lieu vers la fin du premier semestre 2018.



Veiller au respect de vos droits, les préserver et les améliorer est notre mission. Mais la tâche ne sera pas aisée et rien ne se fera sans vous, car nous avons à cœur d'élargir autant que possible la concertation.

C'est pourquoi notre organisation syndicale invite chaque salarié désireux d'apporter sa contribution aux travaux de révision de l'accord, de communiquer ses suggestions aux délégués **UNSA**, afin de pouvoir peser, tous ensemble, de tout notre poids sur l'issue de ces négociations.

Pour suggérer vos idées et participer aux négociations
Rejoignez l'équipe U N S A !